

Le Havre : les riverains de la rue Racine excédés par le bruit nocturne

Paris Normandie, 28/04/2017



La rue Racine est l'un des lieux les plus animés de la vie nocturne havraise

Société. Les riverains de la rue Racine craquent. Ils sont excédés par le vacarme de l'activité nocturne en bas de chez eux. Leurs relations avec les patrons de bars sont tendues, créant des histoires à en contracter un acouphène.

La vue depuis l'appartement d'Albert est imprenable. À l'ouest, l'église Saint-Joseph se dresse comme un séquoia de béton géant au milieu du bosquet urbain. À l'est, le volcan, blanc comme un yaourt nature, observe paisiblement les allées et venues des rats de la bibliothèque Oscar Niemeyer. Dans son salon, le silence est si prégnant qu'il en deviendrait assourdissant. Un comble pour un quartier où ça pétarade comme jamais entre les riverains et les patrons de bars. « En semaine, je ne m'endors pas avant 2 heures du matin ! Ça hurle ! Ça braille la Marseillaise pendant le foot ! Ça crie ! Je n'en peux plus » bourdonne Albert qui estime que « la réglementation c'est du bidon ! Elle n'est pas du tout appliquée. »

Albert a emménagé rue Racine avant que les pubs y débarquent leurs tonneaux. Il tient un journal de bord où il note ses réflexions sur le calvaire acoustique qu'il dit vivre. « Je ne pense qu'à cela, c'est une anxiété permanente. Cela nuit clairement à ma santé. La mairie, ils s'en foutent de moi, je ne suis qu'un prolo pour eux ! » fulmine-t-il.

« Les nuisances, c'est toute l'année » souligne Marie-Françoise Devaux qui habite également l'un des immeubles concernés. « Nous avons le problème du bruit intérieur avec la musique, le bruit extérieur avec les clients en terrasse et la nuisance du lendemain matin, avec des bouts de verre et de bouteille cassés. On est un peu désespérés » confie-t-elle.

La plupart des habitants sont âgés et habitent ces immeubles depuis plus de vingt ans. Aujourd'hui, ils sont en conflit direct avec certains des responsables des bars de la rue. En décembre, ils ont demandé à la mairie d'instaurer la fermeture à minuit en semaine. Fin de non-recevoir. « On nous a répondu que Le Havre manquait d'étudiants » indique Natty Fall, plutôt sceptique. Locataire au-dessus d'un des bars les plus animés de la rue, elle a l'impression d'aller au concert tous les soirs. « J'ai un enfant de six ans que je couche à 19 h 30 pour qu'il ait un premier sommeil. Il manque souvent l'école parce qu'il ne dort pas. Moi je suis sous anxiolytiques. Je faisais des crises d'angoisse à l'idée d'aller dans ma chambre » raconte-t-elle.

Vers des rondes policières ?

Aujourd'hui, au bout du rouleau, Albert songe à se faire la belle mais se retrouve coincé. « Je vais bien être forcé de partir ou je crève ! Mais qui est l'abruti qui va acheter ici ? » s'interroge-t-il dans un moment de colère. Un chemin que ne suivra pas Annick Mare qui habite l'immeuble depuis trente ans. « Je ne veux pas déménager, j'aurais l'impression de me faire expulser » estime-t-elle. « La mairie est clairement du côté des bars » finissent-ils tous par conclure.

Les responsables des établissements concernés, eux, n'ont pas vraiment l'impression que les pouvoirs publics leur soient acquis. « Nous sommes conscients de la nuisance provoquée par notre activité, nous faisons l'effort » estime Adrien Lafarge du O'Brother. « On ne met pas la musique à

fond. Quand il y a des bagarres ce sont nos portiers qui règlent le problème, pas la police, malheureusement ». « J'ai investi 40 000 euros dans une véranda pour réduire le bruit, explique Rabih Sahyoun patron de Graine de sésame. La mairie a conditionné l'installation à une baisse du bruit. Maintenant, ils me disent que si le bruit augmente, ils pourront exiger que je retire ma véranda. Vous trouvez ça normal ? » demande-t-il, estimant, lui aussi, qu'il manque le passage régulier des forces de l'ordre pour diminuer les nuisances et évacuer plus vite les terrasses après la fermeture des bars, vers 2 heures du matin. De son côté, Anthony Favero, responsable du Trappist, ne voit pas comment il pourrait faire mieux que ce qu'il fait maintenant : « Nous avons un limiteur de son et un portier. On essaie d'être conciliants mais si on avait une ronde policière, cela permettrait de mieux vivre en harmonie » juge-t-il.

Difficile harmonie entre fête et sommeil

Le problème des nuisances sonores est commun à toutes les agglomérations. Le manque d'activité nocturne au Havre est une question qui fait l'objet d'un traitement sur le temps long par les pouvoirs publics. La cité océane s'est dotée des moyens de renforcer son attractivité culturelle comme universitaire et d'attirer une population plus jeune mais elle peine à mettre en adéquation le dynamisme de son activité nocturne avec la tranquillité des riverains.

De 2012 à 2015, la Ville du Havre a pris cette « problématique de relations tendues » au sérieux et a créé un dispositif de médiation avec pour socle, la « Charte de vie nocturne », celle dont les riverains de la rue Racine dressent aujourd'hui une critique acerbe. Le document, signé à l'époque par la quasi-totalité des débits de boissons du quartier, a permis de déployer des « agents médiateurs » pour « anticiper d'éventuels débordements de la clientèle » et faire de la médiation avec les patrons de pubs aux heures d'affluences.

329 interventions de la police

En 2015, la ville décide de s'attaquer aux établissements non-signataires de la Charte et crée le « Comité technique des débits de boissons » chargé de faire respecter la législation à laquelle sont soumis les exploitants, notamment pour limiter les nuisances. L'instance ainsi formée peut se targuer d'avoir des membres poids lourds : la sous-préfecture, la police nationale, municipale et la Codah. Le tout est piloté par la direction Sécurité Municipale Prévention et Réglementation Commerciale. De quoi couper le sifflet aux plus récalcitrants. Depuis 2015, le comité en question « a convoqué quatorze exploitants, a sollicité quatre demandes de sanction administratives auprès du sous-préfet et a obtenu la fermeture administrative de deux établissements. »

Sur la même période, « la police municipale est intervenue à 329 reprises pour nuisance sonores dans des établissements et a procédé à 20 verbalisations ». Un chiffre qui en jette à la lecture mais qui montre aussi que les policiers n'infligent une amende que dans seulement 6 % des cas. Cette tolérance n'est pas de nature à pousser les contrevenants à retirer leurs puissantes enceintes sono. La ville du Havre précise que la police a verbalisé « 510 personnes pour consommation d'alcool sur le domaine public et que les pompiers sont intervenus 462 fois pour ivresse sur la voie publique ». Des statistiques intéressantes pour mesurer la proportion des incidents qui peuvent survenir aux abords des bars dynamiques.

Début 2017, la ville annonce concentrer son action sur les débits de boissons et les restaurants du secteur Niemeyer et a engagé une démarche « comparable à ce qui avait abouti, en 2012, à la création du dispositif articulé autour de la Charte de la vie nocturne ». La municipalité espère, tant bien que mal, conjuguer la « légitime tranquillité » des habitants du quartier, l'activité économique et le dynamisme de la vie nocturne. Bonne chance.